



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche
N°2025-42

Objet : Décision Modificative n°3 au Budget principal

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Stéphanie NOGUES, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gilles STUDNIA
Isabelle TRAPPIER à Christian GHEZ
Florent BORON à Gérard PARFAIT
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Clotilde FRETÉ à Axel FAIVRE
Sophie LAFEUILLADE à Jean-Philippe ANTOINE
Nathalie ZENOU à Jérôme FENAILLON

Absents

Karel KURZWEIL

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

VU le budget primitif 2025 voté le 25 mars 2025 ;

VU la décision modificative n°1 voté le 17 juin 2025 ;

VU la décision modificative n°2 voté le 30 septembre 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à de nouveaux ajustements de crédits ;

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale « finances, informatique et ressources humaines », en date du 18 novembre 2025 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À l'unanimité**

APROUVE la décision modificative numéro 3 telle que détaillé :

VILLE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE BUDGET COMMUNAL		DM n°3	2025	
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D - 2312 – Agencement et aménagement de terrains Opération 2024608 Terrain de foot	- 90 693,00			
TOTAL Opé 2024608 TERRAIN DE FOOT	- 90 693,00			
D - 10226 – Taxes d'aménagement		90 693,00		
TOTAL 10 DOTATIONS ET FONDS DIVERS		90 693,00		
Total INVESTISSEMENT	- 90 693,00	90 693,00		

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 25 novembre 2025

Le secrétaire de séance

Gérard PARFAIT




Le Maire

1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA



Mis en ligne le 26-11-2025
Document rendu exécutoire le 26-11-2025
Pour le Maire et par délégation, le Directeur
Général des Services
Pascal PARISSIER

